

MISE EN CONFORMITÉ DE LA COLLECTIVITÉ : CYCLE C

OBJECTIFS

Poursuivre la mise en place des mesures de mise en conformité au RGPD de la collectivité engagée en cycle B.

PUBLIC CONCERNÉ

Référent RGPD.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une sensibilisation au RGPD.

Avoir validé toutes les actions du Cycle A (15 actions dans Madis) et B (8 actions).

DURÉE

2 jours.

RÉFÉRENCE RGPD3

JURIDIQUE

- Réviser le registre des traitements et sa conformité juridique.
- Gérer les sous-traitants :
 - Identifier les cas de sous-traitance.
 - Recentrer les sous-traitants.
 - Conformité des sous-traitants.
 - Gérer les contrats.
 - Formaliser les clauses types des contrats.

ORGANISATION

- La politique de gestion des données.
- Tester les procédures.
- Produire le bilan et réunir le comité informatique et libertés.
- Réviser la politique de protection des données et les mentions.
- Sensibiliser les équipes.

A la fin de la session, la collectivité dispose d'une documentation justifiant de sa mise en conformité en cas de contrôle.

GESTION DES RISQUES

- Gérer les violations de données :
 - Mettre en place une procédure pour les violations de données.
 - Appréciation de la gravité.
 - Conformité des sous-traitants.
 - Communication suite au VDN.
- AIPD:
 - Comment réaliser l'AIPD.
 - L'AIPD dans MADIS.
 - Travail sur un modèle dans MADIS.

DATES & LIEUX

Le 28 janvier 2025 et le 11 février 2025 à Saintes.

La formation est effectuée uniquement sur devis et pour 2 collectivités minimum, merci de nous contacter en écrivant à projets@soluris.fr

